

Samir AMIN

LE DEFI DES REGIONALISATIONS

I. DIVERSITE DES MODELES DE REGIONALISATION

La régionalisation est un concept ambigu dont le statut ne peut être précisé que si on la replace dans la perspective des objectifs stratégiques des pays concernés et des défis qu'ils estiment ne pouvoir relever que par leur action collective.

Pour la majorité des pays du tiers monde contemporain elle paraît être devenue l'une des exigences majeures de toute réponse efficace au défi de la polarisation produite par l'approfondissement de la mondialisation capitaliste contemporaine. Cette réponse implique donc des stratégies adéquates de développement autocentré et de déconnexion simultanément aux niveaux nationaux et à celui des régions concernées, la régionalisation venant en quelque sorte soutenir l'effort des pays associés.

La dogmatique libérale condamne d'avance toute forme de régionalisation parce que les préférences qu'elle crée constituent une entorse à l'avantage absolu que constituerait la mondialisation sans frontières. L'establishment américain, et derrière lui la Banque Mondiale bien entendu, ont longtemps été les adversaires de la régionalisation. Leur ralliement est donc récent. Désormais l'idéologie et la stratégie du système dominant proposent un autre concept et une autre pratique de la régionalisation, envisagée comme la construction de sous ensembles intégrés dans l'ensemble constitué par le projet de mondialisation libérale. La régionalisation est alors conçue comme une courroie de transmission de la mondialisation libérale.

Cette distinction fondamentale constitue le critère à partir duquel on appréciera les différentes formes institutionnalisées et les projets de régionalisation en Europe, Amérique, Afrique et Asie.

L'expansion mondiale du capitalisme a toujours produit inévitablement une polarisation qui s'est exprimé par le contraste sans cesse grandissant entre la richesse et la puissance de ses centres d'une part, la misère et la vulnérabilité de ses périphéries d'autre part. Cette polarisation a revêtu des formes historiques successives, en rapport étroit avec les logiques dominantes de l'accumulation du capital propres à chacune des étapes de son développement.

Le modèle « classique » de la polarisation à partir de la généralisation de révolution industrielle à l'ensemble des centres au cours du XIXe siècle était fondée sur un contraste simple entre pays et régions industrialisés (la triade actuelle) et pays et régions non industrialisés. (Asie, Japon exclu, Afrique, Amérique latine).

Par ailleurs, au cours de cette étape d'un siècle et demi (1800-1950) le système économique moderne des nations développées avait été progressivement construit sur des bases « nationales ». Les systèmes productifs nationaux autocentrés propres à chacun de ces Etats capitalistes centraux tenaient leur caractères spécifiques de la nature des alliances sociales construites par la bourgeoisie en vue d'établir et de stabiliser son hégémonie. Constituées sur

ces bases, ces formations sociales dominantes du système mondial ont à leur tour façonné l'économie mondiale. Celle-ci se présentait alors comme une économie véritablement internationale c'est à dire comme constituée de noyaux centraux relativement autonomes, concurrents les uns des autres, et d'une nébuleuse périphérique, terrain d'interventions conflictuelles des métropoles.

On comprend alors que les mouvements de libération nationale d'Asie et d'Afrique (et en Amérique latine le courant « développementaliste » - en espagnol *desarrollista* – de l'après deuxième guerre), comme les révolutions socialistes dans les pays retardés (Russie, Chine) aient défini leur réponse au défi de la polarisation par un double objectif. (i) celui d'amorcer et de parachever une industrialisation synonyme de progrès libérateur et moyen de rattrapage ; et (ii) celui de construire un Etat nation et un système productif national autocentré inspirés des modèles centraux. L'idéologie de la modernité prenait ainsi corps.

Au cours de cette étape – 1955-1975 – dite de Bandung pour l'Afrique et l'Asie, les efforts de ce type de développement ont produit un nouveau tiers monde, engagé désormais dans l'industrialisation bien que d'une manière fort inégale, et de ce fait fortement différencié. D'autre part les stratégies déployées à cet effet demeuraient exclusivement « nationales » c'est à dire conçues sur la base et dans le cadre de l'Etat national. Les institutions majeures associant l'ensemble ou des groupes de pays du tiers monde avaient soit des objectifs politiques (résister aux pressions des puissances occidentales) soit l'objectif économique de défense des intérêts communs face au capital dominant plutôt que celui de contribuer à des intégrations économiques régionales.

Cette stratégie a épuisé ses possibilités et rencontré plus ou moins rapidement ses limites historiques pour des raisons diverses, révélant par là même l'illusion d'un impossible projet de « rattrapage dans l'interdépendance ». La tentative collective du tiers monde d'alors de prolonger cette étape nationale par la négociation de meilleurs termes internationaux (la proposition par les Non Alignés d'un « Nouvel Ordre Economique International » faite en 1975) s'est heurtée au refus des puissances occidentales, prélude à leur contre offensive à partir des années 1980.

La période de l'après guerre (1945-1990) dont la page est aujourd'hui tournée, n'a pas été seulement celle de l'entrée des périphéries dans l'ère de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la modernité. Simultanément les progrès de l'accumulation capitaliste dans les centres eux mêmes amorçaient le démantèlement progressif et partiel des systèmes productifs nationaux (sans que pour autant ne leur soit substitué un système productif mondialisé). On passait d'une manière chaotique d'une économie internationale à une économie potentiellement mondiale.

Cette évolution offre-t-elle une « chance » aux pays du tiers monde comme le prétend le discours libéral ? Une chance qui permettrait à ceux qui s'intégreraient « plus vite et plus profondément » dans la mondialisation de sortir de leur sous développement historique. Les monopoles nouveaux sur lesquels sont fondés les avantages des centres (la triade) excluent cette possibilité et, en fait, inaugurent des formes nouvelles d'une polarisation aggravée

Il reste qu'aujourd'hui il devrait paraître presque évident qu'il est impossible pour les sociétés de la périphérie de faire face aux défis que les nouveaux monopoles des centres représentent sur la base de politiques strictement nationales, qu'il s'agissent des dimensions économiques du défi (développement technologique inclus) ou de ses dimensions politiques (sécurité

régionale, complément nécessaire de la sécurité nationale). Tel est le défi que les projets de régionalisation doivent relever pour devenir des éléments dans la construction d'un autre système mondial, réellement pluricentrique.

L'expérience de la construction européenne

Cette expérience est toujours invoquée par les uns et les autres comme le modèle par excellence qui devrait en inspirer les autres projets dans les régions du tiers monde. C'est sans doute que les réalisations des marchés communs européens, l'institutionnalisation des processus de l'intégration économique et monétaire de l'Union européenne, l'amorce de sa construction politique, sont, de loin, les plus avancées.

Pourtant les conditions historiques spécifiques à cette région avancée du monde, qui rendent compte largement de ces succès, n'ont pas grande chose à voir avec celles qui caractérisent les périphéries du système.

La construction européenne est partie d'une initiative des Etats Unis – le Plan Marshall – qui voulait soutenir le rétablissement du commerce intra européen en tant qu'élément essentiel de la reconstruction d'une économie mondiale ouverte, et non pas comme alternative à celle-ci. Même plus tard, lorsque l'Europe eut achevé sa reconstruction et rattrapé son retard par rapport aux Etats Unis, elle ne se considéra pas (ou pas encore) comme se « déconnectant » du système mondial.

Plus exactement les politiques des communautés européennes ont pratiqué une déconnexion sélective. Les politiques agricoles communes par exemple ont bel et bien été fondées sur une déconnexion des prix agricoles intérieurs de ceux du marché mondial. Cette option est d'ailleurs à l'origine du succès européen parvenu par ce moyen à assurer d'abord son autonomie alimentaire puis à devenir le principal concurrent des Etats Unis dans les exportations mondiales des produits alimentaires. Les Etats Unis eux mêmes ont toujours déconnecté leur marché agricole interne du marché mondial. Il y a là un bel exemple de la distance qui sépare les pratiques du capitalisme réellement existant du discours dogmatique de l'économie libérale sur le capitalisme imaginaire. Néanmoins dans d'autres domaines, comme en général ceux de l'industrie manufacturière, la construction européenne s'est employée à rapprocher graduellement les conditions du marché européen de celles du marché dit mondial. Simultanément l'Europe (comme les Etats Unis) condamne chez les autres (les pays du tiers monde) toute politique de déconnexion, fut-elle sélective. Fais ce que je te dis et ne fais pas ce que je fais !

La construction européenne a également été facilitée par le fait qu'elle concernait un noyau de pays déjà avancés, dont les systèmes productifs déjà en place étaient de ce fait capables de s'ajuster les uns aux autres sans que les difficultés rencontrées dans ces processus ne deviennent insurmontables. Pour les régions du tiers monde le problème est tout autre puisqu'il s'agit de créer des structures productives inexistantes. On peut alors imaginer pouvoir accélérer cette création en tirant bénéfice de l'effet de grand espace que constitue la régionalisation, c'est à dire en planifiant (le mot n'est pas trop fort) la construction de complémentarités entre les différents pays associés. En Europe, autour du noyau des pays et régions plus avancés, ont été agglutinés des pays retardataires (le Portugal, la Grèce). L'aisance financière de l'Union Européenne a certainement facilité des transferts de capitaux (publics) au bénéfice de ces régions pauvres, qui ont pu alimenter le sentiment que la construction européenne leur était favorable. Il n'est pas dit que cette option était pour ces

pays ni la seule, ni la meilleure possible. Mais d'autres options auraient rencontré l'hostilité des puissances dominantes, y compris européennes, et de ce fait sont apparues comme politiquement impossibles. Au point qu'aujourd'hui les dés sont jetés et l'option européenne est devenue sans alternatives pour ces pays. Il ne leur reste plus qu'à espérer que le système européen évolue lui-même dans des directions meilleures, socialement autant qu'économiquement, au bénéfice de tous ses peuples !

La construction européenne s'était également donné le temps nécessaire pour progresser avec précaution. Il n'a pas fallu moins de quinze années pour que l'Europe parvienne à la convertibilité de ses monnaies. Par ailleurs cette progression mesurée et contrôlée s'inscrivait dans une phase générale – mondiale – d'expansion forte (« les trente glorieuses »). Cette croissance générale (tout le monde voit ses productions et ses exportations augmenter relativement facilement) facilite évidemment les ajustements qui deviennent pénibles dans une conjoncture globale difficile, comme c'est le cas depuis une vingtaine d'années.

Remarquons enfin que les Européens de l'Ouest ne sont pas particulièrement intéressés par le transfert de leur expérience aux pays de l'Europe de l'Est et de l'ex Union Soviétique. Dans ce domaine les options européennes, alignées sur celles de Washington, visent au contraire à démanteler les éléments de coopération régionale qui avaient été construits à l'époque soviétique. Simultanément on exige que l'ouverture de pays concernés aux vents violents de la mondialisation libérale soit quasiment immédiate (on exige par exemple qu'ils réalisent la libre convertibilité de leur monnaie en un ou deux ans !). Les conséquences de ces options – aux antipodes des leçons de la construction européenne – ne peuvent être que chaotiques et tragiques. Ceux des pays concernés qui paraissent pouvoir s'intégrer malgré tout dans la construction européenne élargie sont en fait réduits au statut de régions dominées (c'est le cas de la Tchéquie, de la Pologne, des pays baltes, de la Hongrie). Ceux qui ne peuvent pas faire la culbute (comme la Roumanie et la Bulgarie) ou qui résistent (comme la Yougoslavie) sont marginalisés, exclus ou même combattus ! L'analogie avec les pratiques que les Etats Unis ont développé dans leurs relations avec l'Amérique latine est frappante et c'est pourquoi on peut dire qu'ici la « régionalisation pan européenne » vise à « latino-américaniser » l'Europe de l'Est. Il s'agit alors d'un modèle de régionalisation de type Nord-Sud (ici Ouest-Est géographiquement), fondé sur des rapports inégaux reproduisant et approfondissant la polarisation à l'intérieur du système d'ensemble, et non de type intra Nord (comme le fut le projet européen avant qu'on envisage son élargissement) ou intra Sud.

En Afrique, la régionalisation en trompe l'œil

Il y a en Afrique une profusion d'institutions de coopération (voire d'intégration) régionale, qu'on peut classer dans des rubriques de nature différente.

Il y a d'abord l'Organisation de l'Unité Africaine (créée en 1963) dont la vocation est d'abord politique et dont les fonctions principales réelles ont été d'une part de soutenir les luttes de libération dans les colonies portugaises, au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, et d'autre part de contenir et d'arbitrer les conflits intra Etatiques. L'OUA constituait dans cet esprit un substitut affadi du panafricanisme, qui demeure néanmoins une aspiration idéologique et politique potentiellement puissante.

Pendant ce qu'on a appelé les « décennies du développement » (les années 1960 et 1970) les tâches de l'OUA ont été rendues relativement aisées du fait que les Etats qui la constituaient bénéficiaient effectivement d'une certaine légitimité auprès de leurs peuples. Les réalisations

– effectives – des formes de développement que permettait la base nationale – populiste – transethnique héritée des mouvements de libération devenus partis de pouvoir justifiaient cette légitimité. Celle-ci était fondée entre autre et peut être principalement par l'augmentation continue du nombre des bénéficiaires du développement en question qui constituaient la base sociale du pouvoir. Cette base sociale était constituée par un noyau de « classes moyennes » dont l'élargissement était assuré (par les progrès de l'éducation) autour duquel s'était constituée une nébuleuse de clientèles actives dans les classes populaires.

La conjoncture politique est aujourd'hui tragiquement différente. L'érosion des modèles de développement populistes et le diktat de la mondialisation libérale imposé à travers les plans d'ajustement structurel ont brutalement délégitimé la majorité des Etats africains, sans que les formes de la démocratie de façade qui ont pris le relais des pouvoirs nationalistes populistes autocratiques ne parviennent à restaurer la légitimité de gouvernements devenus incapables d'offrir à leurs peuples quoi que ce soit d'acceptable en matière de progrès social. L'Afrique est alors entrée dans une phase d'involution caractérisée par ce qu'on appelle – mal les « guerres tribales internes ». Car il ne s'agit pas là de conflits ayant leur origine véritable dans l'hostilité des ethnies les unes vis à vis des autres ; mais de conflits fabriqués par des seigneurs de la guerre cherchant à faire main basse sur les ressources des pays (pétrole, diamant), mobilisant l'ethnicité à cet effet. Les pouvoirs locaux ayant perdu leur légitimité sont incapables de faire face à l'explosion de ces ambitions criminelles. L'OUA – ou même l'ONU – appelée à la rescousse s'avère dans ces conditions tout également impotente comme en témoigne les résultats misérables des interventions de l'ECOMOG au Libéria et en Sierra Leone. Dans ces circonstances l'idée même de régionalisation n'a plus de sens.

De son côté le volet économique des fonctions de l'OUA se réduisait en fait à la participation active de l'Afrique, (au sein du Mouvement des Non Alignés et du groupe des 77 à l'ONU), à la constitution d'un « front commun » présentant les revendications du Sud face au Nord dans l'ordre économique international.

Dans ces conditions l'OUA n'a pas joué de rôle actif dans la construction – fut-ce l'amorce de celle-ci – d'une coopération / intégration régionale (panafricaine) sous régionale. Les institutions nombreuses mises en place dans cette perspective sont demeurées peu actives pour le moins qu'on puisse dire.

Tout autre est la formule de coopération qui a trouvé sa place dans le cadre des accords d'association entre l'Union Européenne et les Etats africains (aux côtés de ceux des Caraïbes et du Pacifique). Mais il s'agit là d'une formule de régionalisation Nord-Sud qui n'a fonctionné jusqu'ici que comme courroie de transmission de la mondialisation capitaliste aujourd'hui néo-libérale (cf. plus loin Les accords de Lomé-Cotonou et l'association UE-ACP).

Restent les nombreuses institutions de coopération sous régionale dont les principales sont la CEDEAO (ECOWAS) en Afrique de l'Ouest, la SADC (faisant suite à la SADCC) et la COMESA (prenant le relais de la PTA) en Afrique de l'Est et Australe, la CEAO-UMOA et l'UDEAC pour les pays de la zone franc, la SACU et la CMA pour ceux de la zone rand, les succursales de grandes institutions mondiales (comme la BAD, quasi succursale de la Banque Mondiale) et d'autres institutions mineures (type Mano River Union, Communauté des Grands Lacs, Comité Inter Etats pour Sahel etc.)

On observera à cet égard que les institutions d'apparence régionale les plus solides sont celles qui sont liées soit à la France soit à l'Afrique du Sud (avant et après l'apartheid).

La France avait pris le soir, au lendemain de l'indépendance de ses colonies africaines, de négocier leur maintien dans la zone franc dans des formes rigides qui excluaient pratiquement toute marge d'autonomie en matière de gestion monétaire et plaçaient les institutions d'émission régionaux (faussement qualifiés de banques centrales – qu'ils ne sont pas) sous la tutelle du Trésor français et de la Banque de France. Ce système a survécu jusqu'à ce jour, en dépit des vicissitudes qu'il a connu (sortie puis retour de certains de ses membres) et a même gagné quelques nouveaux membres. Un système de ce genre ne mérite pas d'être considéré comme porteur d'une forme de véritable coopération régionale ; il ne s'agit que d'un vestige colonial. Vestige désormais menacé de disparition sous l'effet triple de la substitution de l'Euro au franc, de la mondialisation libérale et des involutions africaines. Mais si le système venait à éclater, rien n'est prévu pour en préparer une relève efficace, ni aux niveaux des pays concernés ni à celui des régions qu'ils constituent. Des projets de réformes allant dans le sens avaient été avancés dans les années 1960-1970, fondées sur l'assouplissement du rapport des monnaies locales au franc, la substitution progressive d'un panier de devises définies pour leur gestion (un panier qui aurait facilité une association acceptable et efficace à la zone euro), l'élargissement des zones monétaires concernées en y intégrant des pays anglophones. La France les avait tous rejetés sans discussion, laissant comprendre que son souci principal était alors de conserver le contrôle exclusif de ses Etats clients. Le Nigeria, dont les ressources et le potentiel dépassent de loin celui des pays africains de la zone franc, a tenté dans les instances africaines de faire entendre sa voix sur ces sujets, d'une manière soutenue et constante, en dépit de l'instabilité politique qui le caractérise. La France a rejeté catégoriquement toutes ces avances, soutenant par contre les forces centrifuges qui s'emploient à tenter de faire éclater ce pays.

En Afrique australe les conventions qui organisent les unions douanière et monétaire entre l'Afrique du Sud d'une part, le Lesotho et le Swaziland d'autre part ne méritent pas davantage d'être classées sous la rubrique « coopération régionale » tant le déséquilibre est flagrant entre le partenaire dominant et les pays en question qu'il a toujours dominés. La SADCC qui avait été créé au temps de l'apartheid pour permettre aux pays de l'Afrique australe de se libérer de leur dépendance envers Pretoria, et avait effectivement contribué à doter ces pays d'une infrastructure de transports évitant les ports sud africains, s'est elle même transformée, au lendemain de la libération de l'Afrique du Sud, en une organisation nouvelle de coopération (la SADC) qui compte désormais ce pays parmi ses membres. Mais la nouvelle Afrique du Sud entend poursuivre la même politique que l'ancienne envers les pays de la région qu'elle domine par son avance industrielle. Les partenaires accepteront –ils indéfiniment ce rapport inégal ? On peut en douter.

Le bilan du fonctionnement des organisations sous régionales de coopération/intégration africaines est certain maigre, pour ne pas dire nul. Les échanges commerciaux sont demeurés négligeables et les flux de capitaux intra régionaux inexistant. C'était plus que prévisible . Tant que les économies des pays membres demeurent fondées presque exclusivement sur des exportations de produits primaires, ils ne peuvent avoir rien à échanger entre eux. L'ouverture douanière et la création de marchés communs n'ont pas le pouvoir par eux mêmes d'intégrer des économies de ce type. Ces mesures n'ont guère pour effet que de permettre aux frontières des échanges légaux de produits d'origine étrangère se substituant à la contrebande. L'adhésion ultérieure des Etats africains aux principes du libre échange formulés par la nouvelle OMC qui a pris le relais du GATT ne peut qu'aggraver encore les effets décevants

de « l'ouverture commerciale ». Un projet de coopération/intégration n'a de sens que si les pays membres s'engagent collectivement dans des politiques actives d'industrialisation, nécessairement impulsées par les Etats. Mais l'idéologie libérale dominante est hostile par principe à toute idée d'intervention de l'Etat et de planification ; lui substituant le mythe que le capital privé (étranger) doit remplir spontanément ces fonctions de développement et de diversification.

L'OUA a bien tenté – et persiste – à proposer aux Etats africains des « plans » de développement impliquant leur intégration sous régionale, voire régionale. Le Plan de Lagos (1980), comme le traité d'Abuja (1991) en constituent de bons exemples. Sur le plan strictement « technique » ces exercices sont loin d'être dénués d'intérêt, voire de force et les propositions avancées sont loin d'être absurdes, tant en ce qui concerne les branches et les secteurs d'activités nouvelles dont la création est suggérée, que dans les conceptions qui président à leur articulation macro économique et à la répartition des spécialisations entre les Etats. Le danger qu'ils représentaient a bel et bien été ressenti par la Banque Mondiale : le fameux rapport Berg (1981), produit en réponse immédiate au Plan de Lagos, et devenu depuis la Bible de la Banque Mondiale, des institutions internationales de coopération et des Etats, ne propose en contrepoint rien d'autre que de poursuivre en Afrique les spécialisations fondées sur les avantages « naturels » et de rester donc dans les limites de la vieille spécialisation agro-minière. Logique avec elle même la Banque mondiale ne mentionne même pas dans son rapport les avantages éventuels d'une intégration régionale tout à fait inutile dans le cadre des stratégies « libérales » qu'elle recommande.

Les faiblesses des propositions de l'OUA tiennent au fait que leur mise en œuvre suppose une impulsion active par les Etats. Or les classes dirigeantes rentières constituées dans le cadre de la formation des Etats africains en question n'ont ni les moyens ni probablement la volonté même de s'engager dans une voie autre que celle de la spécialisation agro-minière dont elles tirent leurs revenus. La « régionalisation » dans ces conditions n'est pas à l'ordre du jour de leurs préoccupations réelles, ni de celles des forces dominantes dans le système mondial. Elle n'est qu'un trompe l'œil. La nouvelle organisation en construction - l' Union Africaine (présentée plus loin) - est confrontée aux mêmes problèmes.

L'Afrique n'occupe dans le système mondial (dans lequel elle est tout à fait intégrée) que les positions les plus subalternes qui lui interdisent d'être un agent actif participant au façonnement du système dans son ensemble. Sujet passif de la mondialisation (et c'est là le seul sens qu'on puisse donner au terme de « marginalisation » qui ne veut pas dire « non intégré », mais « intégré en qualité d'agent subalterne passif ») l'Afrique n'a plus de projet de développement ni national, ni a fortiori régional.

Le monde arabe figé dans son impuissance

Dans le monde arabe le sentiment populaire d'appartenance à une même communauté culturelle sinon à une même « nation » au sens strict du terme est une réalité qui, au cours des dernières décennies, est devenue forte. On aurait alors pu espérer qu'il se soit imposé par là même comme le fondement d'une coopération sérieuse entre les Etats arabes, voire même qu'il ait contraint ceux-ci à s'engager sur la voie de la construction d'une unité politique d'un modèle quelconque (confédéral, fédéral, unitaire). Il n'en est rien ; et dans les faits la coopération/intégration est aussi peu avancée dans le monde arabe qu'elle ne l'est en Afrique subsaharienne, en partie pour les mêmes raisons et en dépit de l'atout que représente l'unité linguistique arabe.

La Ligue arabe, de son vrai nom Ligue des Etats Arabes a été conçue sur le modèle de l'ONU comme une organisation inter étatique dont les membres conservent leur entière souveraineté, sans y renoncer, fut-ce partiellement, au bénéfice de pouvoirs supranationaux. Dans ce sens la Ligue est semblable à l'OUA et à l'organisation des Etats Américains, non à l'Union Européenne.

La création de la Ligue doit-êtr e elle également vue comme un substitut affadi du panarabisme. Au cours de son histoire la Ligue a créé une série d'organisations arabes spécialisées inter-étatiques calquée sur le modèle de la famille des Nations Unies, dont le bilan des actions demeure modeste : beaucoup d'études, de rapports et de projets dont un certain nombre de qualité, mais peu de réalisations concrètes.

Les efforts d'intégration dans la région ont donc emprunté d'autres voies. Il s'est agit dans un premier temps qui a été le moment du panarabisme triomphant du milieu des années 1950, marquée par le déclenchement de la guerre de libération en Algérie, jusqu'à la défaite de la troisième guerre israélo-arabe en 1967 de tentatives de réaliser cette unité – fut-elle partielle au départ – par la mobilisation de moyens politiques puissants, dont l'unité Egypte-Syrie fusionnées dans la République Arabe Unie (1957-1961) a constitué le moment fort. L'échec de cette forme d'unification arabe a certainement sonné le glas de cette stratégie nasséro-baathiste, laissant la place libre à l'exacerbation des animosités, voire des conflits, entre les gouvernements des voisins immédiats (Algérie – Maroc, Syrie-Irak, Arabie séoudite-Yémen, Irak-Koweït).

Simultanément, à partir de 1973, la manne pétrolière a paru un moment prendre le relais de la volonté politique radicale du populisme pan-arabe. Cette manne s'est en effet accompagnée d'un immense mouvement de migrations internes allant des pays pauvres (Tunisie, Egypte, Soudan, Palestine, Liban, Syrie, Yémen) vers les pétroliers riches (Libye, pays du Golfe). Mais, se sentant menacée par cette « invasion » les pays du Golfe ont réagi comme on le sait en substituant progressivement une main d'œuvre asiatique immigrée en provenance du Pakistan, de l'Inde, des Philippines. La manne pétrolière a par ailleurs financé des transferts publics considérables. Mais ceux-ci, loin d'être conçus comme la condition de projets intégrateurs ont été dans l'ensemble gaspillés dans la consommation privée des classes dirigeantes et la consommation publique des Etats subventionnés. C'était tout à fait prévisible : les pouvoirs ultra conservateurs des pays du Golfe agissent comme des courroies de transmission des exigences de la mondialisation libérale et de l'hégémonisme des Etats Unis qu'ils n'ont jamais conçu remettre en question. Au contraire avec l'installation militaire américaine permanente dans la région après la guerre du Golfe de 1990-1991, les régimes en question sont devenus des quasi protectorats des Etats Unis. Le soutien financier parallèle aux courants dominants de l'Islam politique qui leur font allégeance complète l'image négative des effets de la « manne pétrolière », puisque l'Islam politique refuse de s'intéresser à l'unité arabe pour lui substituer l'appel à « l'Umma musulmane ». On fait en arabe à propos de cette manne un jeu de mots intraduisible en disant que la manne (al fawra) a pris la place de la révolution (al thawra). Enfin la manne pétrolière a pu financer ici ou là certains investissements privés. Mais ici encore ceux-ci se sont parfaitement inscrits dans le cadre de politiques de renforcement de bourgeoisies compradore parasites, qui elles aussi ne conçoivent pas d'avenir hors de la mondialisation libérale.

Dans ces conditions la régionalisation/intégration dans le monde arabe n'a pu faire aucun progrès digne de ce nom au cours des trois dernières décennies.

Comme l'Afrique subsaharienne le monde arabe n'occupe dans le système mondial que des positions subalternes. L'importance de ses exportations pétrolières ne saurait en effet constituer un substitut réel à une industrialisation efficace, capable de satisfaire les besoins internes et d'intervenir sur le façonnement des marchés mondiaux. Il y a quelques « marginalisés riches » dans le monde arabe (les pays du Golfe) comme en Afrique subsaharienne (le Gabon) comme il y a beaucoup de « marginalisés pauvres ». Les uns et les autres n'ont pas les moyens de s'imposer en acteurs actifs participant au façonnement du système mondial. Ils restent des acteurs passifs contraints de s'y ajuster unilatéralement, quand bien même la fourniture du pétrole par la région serait-elle vitale pour les consommateurs occidentaux.

Le monde arabe traverse donc une phase de son histoire caractérisée par l'absence de projets qui lui soient propres. On ne doit donc pas être étonné que ce sont les autres qui ont l'initiative des « propositions » qu'ils imposent à leurs partenaires arabes.

C'est ainsi que les Etats Unis, qui considèrent le Moyen orient comme une région prioritaire relevant de leur autorité exclusive (les Européens étant seulement invités à soutenir leur présence dans la région) depuis que la défunte Union soviétique en a été écartée, ont, avec leurs deux alliés israélien et turc (et le soutien inconditionnel des régimes du Golfe), concocté le projet d'un « marché commun du Moyen Orient ». Ce projet non seulement légitimise les pratiques expansionnistes d'Israël en Palestine occupée réduite au statut de Bantoustan, mais encore offre à l'Etat sioniste l'avantage de la fonction d'intermédiaire financier et technologique obligé entre les transnationales et les pays de la région. On ne peut ici parler de « régionalisation » que dans le sens d'un projet Nord-Sud (Etats Unis, Israël, région du Moyen Orient) opérant dans le cadre et au bénéfice de la mondialisation libérale et de l'hégémonisme américain. La guerre d'Irak et l'occupation du pays par les forces militaires des Etats Unis confirment nos analyses, sans apporter de réponses aux défis auxquels les peuples sont confrontés.

L'Europe de son côté a fait des propositions qualifiées de « partenariat euro-méditerranéen » qui s'inscrivent dans la même logique (cf. plus loin Le partenariat euro-méditerranéen). Quand bien même ce projet aurait-il déjà fait faillite il reste qu'il a apporté sa contribution à approfondir la cassure Maghreb/Mashrek. Les pays du Maghreb sont en effet, à travers les accords de leur association avec l'Union Européenne, davantage intégrés dans le système productif européen (auquel ils fournissent des produits de sous traitance mal rémunérés) que ceux du Mashrek.

Le « partage du fardeau » (le « sharing » du jargon politique américain) se traduit ici par une division du travail qui confie aux Etats Unis le Moyen Orient et ses ressources pétrolières, aux Européens le Maghreb et ses émigrants (vers l'Europe).

II. LES CONVENTIONS DE LOME – COTONOU ET L'ASSOCIATION UNION EUROPEENNE – PAYS D'AFRIQUE , DES CARAIBES ET DU PACIFIQUE

Si, à l'échelle du système mondial, l'association CEE-ACP n'occupe qu'une position mineure, son importance pour ce qui est de l'analyse de la place de l'Afrique dans le système mondial impose d'en analyser les aspects particuliers.

L'Union Européenne et les pays ACP veulent-ils inscrire leurs relations dans un régionalisme original formé de deux ensembles l'un développé, l'autre sous-développé, l'objectif ultime étant de combattre les tendances naturelles du système à la polarisation ?

Quelle place occupe, dans ce schéma, la préoccupation des Européens d'assurer leur sécurité en produits de base après que, à la suite du quadruplement du prix du , les pétrole décidé par les pays de l'OPEP en 1973, les classes dirigeantes du Sud soient paru un moment vouloir mettre leurs ressources naturelles au service de leur industrialisation ? Pour les Etats les faibles du tiers monde ne s'agit-il pas avant tout de s'inscrire dans un cadre garantissant des rentes pour la reproduction et l'expansion de leurs classes dirigeantes et moyennes ?

En définitive l'objectif ultime est-il de créer au sein du système mondial une « région » capable de faire face au défi néo-libéral, et de participer à la construction d'un système mondial pluricentrique dans lequel l'économie serait mise au service des peuples, ou bien s'agit-il d'arrangements limités mis au service des oligopoles et des classes dominantes ?

A l'origine l'objectif des accords de Lomé n'était pas de mettre les relations extérieures au service de transformations économiques, politiques et culturelles positives pour les peuples africains, mais de renforcer la position de l'Europe dans le système mondial, tant au plan économique que géopolitique. Autrement dit, la dimension développementaliste était secondaire, moins importante que la dimension politique. Il s'agissait avant tout de soutenir les Etats dits « modérés » et de renforcer les tendances allant dans ce sens ailleurs, autrement dit d'affaiblir les aspirations développementalistes populistes tentées de mobiliser à leur bénéfice la concurrence géopolitique des deux superpuissances engagées dans la guerre froide.

Dans la nouvelle perspective néo-libérale la réorganisation des rapports euro-africains s'inscrit dans le cadre tracé par l'OMC, consolidant ainsi les monopoles que les centres détiennent dans des domaines décisifs dont le contrôle de l'accès aux ressources naturelles, la génération des nouvelles technologies et l'organisation du système monétaire et financier. Dans cet esprit les régionalisations tirent leur rationalité de leur capacité de constituer des espaces de déploiement optimal des activités des oligopoles transnationaux.

Les résistances à cette conception devraient pouvoir se développer en Afrique pour les raisons suivantes :

Les régions et les pays peu intéressants dans cette optique sont exclus de facto des bénéfiques potentiels de la régionalisation. La polarisation croissante et l'exclusion entraîneront des

mouvements migratoires d'autant plus difficiles à gérer que le néo-libéralisme ignore dans son schéma la libre circulation des travailleurs. Le schéma intègre implicitement des alliances militaires qui vulnérabilisent les pays du sud récalcitrants.

Conçues de cette manière la régionalisation des rapports euro-africains serait parfaitement compatible avec la gestion des conflits internes produits dans l'Afrique marginalisée par la désintégration sociale.

En contrepoint, l'alternative ne peut guère être fondée que sur les principes suivants : L'objectif principal de cette coopération régionalisée qui associe des pays industriels et des pays du quart monde doit être d'impulser une division internationale du travail compatible avec les exigences du monde ne doit être exclue de facto pour la raison qu'elle ne présenterait pas d'intérêt économique pour les transnationales ou stratégiques pour les Etats.

Des dispositions doivent être prises qui favorisent l'émergence et le développement des forces démocratiques et populaires de changement et la participation de la société civile au débat sur les modalités de la coopération régionalisée doit être organisée systématiquement.

Durant les décennies 1960 et 1970 derrière les conventions d'association entre la CEE et les pays africains on pouvait lire en pointillé le souci de l'Europe d'assurer son ravitaillement en produits agricoles tropicaux et en produits miniers et pétroliers. Le fondamentalisme néo-libéral ignore délibérément des objectifs de cette nature, puisque le marché doit par lui même régler ce type de problèmes et que le développement n'est rien d'autre que la résultante de l'action de l'entreprise privée. En fait cependant les Etats continuent à se préoccuper de tous ces problèmes que les manuels d'économie ignorent. Le hiatus qui sépare alors la rhétorique néo-libérale de la réalité des actions est à l'origine d'une confusion du discours, émiétté, informe, contradictoire à un degré extrême.

Aligné désormais sur la rhétorique simple de la Banque Mondiale, du FMI et de l'OMC, l'Europe a souscrit sans réserves à l'ordonnance médicale universelle des programmes d'ajustement structurel pour l'immédiat et à l'illusion que l'investissement étranger privé réglerait les problèmes de développement à plus long terme.

Les pouvoirs locaux ont parfois tenté de résister aux Programmes d'Ajustement Structurel qui, en mettant un terme à l'expansion de leur base sociale (voire en imposant brutalement son rétrécissement), leur faisaient perdre toute légitimité. Le poids de la dette extérieure et la corruption dans la gestion publique devaient se charger de réduire à néant leur marge de manœuvre, les privant par là même de la possibilité de procéder à un auto-ajustement et les contraignant à se soumettre aux injonctions quotidiennes des institutions internationales chargées de gérer directement leur crise.

Or la confusion la plus grande caractérise ces injonctions, souvent gouvernées par les modes passagères et les humeurs du G7. Se succèdent dans cette ambiance des discours sur l'éradication de la pauvreté, le respect des droits de l'homme, le développement durable, la démocratie pluraliste etc ... sans que n'apparaisse le moindre souci d'analyser les contradictions entre ces nobles objectifs et la stagnation ou même les involutions que la mise en œuvre des dérégulations néo-libérales entraîne.

Est-il possible aujourd'hui de faire le bilan des accords d'association CEE-ACP en question ? Sans doute doit-on se garder de rendre ces accords responsables à eux seuls de l'évolution du

continent au cours des dernières décennies. La réalité est le produit combiné de dynamiques proprement internes et de l'influence de facteurs externes (parmi lesquels, ici, ces accords). Il reste que les régimes africains radicaux avaient qualifié en leur temps les conventions de Yaoundé de 1961 de « néo-coloniales » et n'ont rejoint le groupe de Lomé que plus tard, par crainte d'être exclus de l'accès aux marchés de capitaux. Une analyse rigoureuse des responsabilités dans l'évolution de la région implique donc que l'on fasse apparaître aussi clairement que possible les tendances positives et négatives opérant à l'intérieur des sociétés de la région qui ont été renforcées par les logiques des conventions de Lomé.

Le bilan en tout cas n'est pas brillant. Le produit par tête en Afrique subsaharienne ne s'est accru qu'au rythme moyen de 0,40 % par an entre 1962 et 1992, comparé à 2,3 % pour l'ensemble des pays en voie de développement. Ce chiffre reflète à la fois une croissance économique moyenne nettement plus faible (3,3 % par an) et des taux d'accroissement démographique plus élevées (3,9 % par an). L'écart entre le produit par tête de l'Afrique subsaharienne et celui des autres pays en voie de développement n'a dès lors fait que se creuser : il est actuellement de l'ordre de 1 à 4, et pourrait passer de 1 à 6, en une quinzaine d'années ».

Ce bilan déjà défavorable en termes simples de taux de croissance apparaîtra certainement encore plus mauvais si l'on tient compte du retournement de la balance des flux financiers, les transferts de capitaux de l'Afrique vers l'extérieur (le Nord, particulièrement européen) l'emportant désormais sur les flux inverses publics et privés. Ce retournement, qui n'est pas particulier à l'Afrique mais concerne l'ensemble du tiers monde dans son ensemble (la Chine constituant l'exception unique) annule pratiquement tous les discours qu'on peut tenir sur une « relance de développement » fondée sur les principes du néo-libéralisme dominant. La relance, si on la souhaite véritablement, implique qu'on prenne ses distances à l'égard de la dogmatique absurde de l'économie « pure ». Les pouvoirs européens ne sont pas disposés à remettre en cause cette dogmatique.

Le bilan présenté de cette manière resterait incomplet tant qu'on ne prend pas en considération l'évolution de la répartition du revenu qui a accompagné la mise en œuvre des stratégies en question. Or celle-ci a évolué et continue d'évoluer dans un sens négatif, celui d'une aggravation de l'inégalité qui, à son tour, engendre des gaspillages dans l'investissement (la priorité de fait étant donnée aux investissements coûteux destinés à satisfaire la demande des classes privilégiées). La répartition du revenu n'est pas indépendante des options stratégiques de développement. Elle lui est au contraire intimement associée. Loin d'assurer une affectation optimale des ressources, comme le prétend le discours néo-libéral, les options néo-libérales de mondialisation débridée engendrent une allocation désastreuse des ressources, notamment rares (capitaux, technologies, main d'œuvre qualifiée).

On poursuivra l'analyse des raisons de cet échec du développement en mettant en relief les points suivants :

La relation étroite qui lie la faiblesse de la croissance générale à l'échec du développement agricole : le potentiel agricole est si faiblement exploité que la production alimentaire ne permet pas de couvrir les besoins de la population et de déficit structurel risque de s'aggraver. La marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial : la part de la région dans les importations de l'Union Européenne est tombée de 3,9 % en 1976 à 2,8 % en 1994, tandis que celle de l'Asie passait de 9 à 13 %. Ces résultats médiocres le sont d'autant plus que les pays

pétroliers du groupe assurent à eux seuls 67 % des exportations totales de la région et que le déclin des exportations de la région vers l'Union européenne n'a pas été compensé par une ouverture sur d'autres marchés mondiaux, le degré de dépendance à l'égard du marché européen n'ayant pas été réduit.

Mais comment ici ne pas tenir pour responsable – au moins partiellement – les accords d'association qui, par leur intervention privilégiée en faveur des productions primaires (à travers les mécanismes du Stabex et du Sysmin), ont encouragé l'Afrique à rester dans ce type de division internationale du travail en voie de dépassement ailleurs comme l'illustrent les succès des nouveaux pays industriels dont les exportations de produits manufacturés ont été motrices ? Comment pouvait-on espérer des succès en terme de croissance globale en fondant le développement sur de prétendus avantages comparatifs enfermés dans des productions à faible productivité, de surcroît appelées à souffrir de la détérioration des termes de l'échange ?

La marginalisation de l'Afrique dans l'investissement international : bien que l'Union Européenne fournisse la moitié des ressources financières externes des ACP, le maintien de cette proportion n'a été possible que grâce à l'augmentation continue des flux d'aide publique, tandis que l'ouverture des économies se soldait par des désinvestissements des capitaux privés.

Les conventions d'association traitent également de la question de la régionalisation au sein du groupe des ACP. Mais dans ce domaine elles s'accommodent de formules plates qui ne font que recenser ce qui existe réellement (comme la zone monétaire CFA) ou dans la rhétorique d'institutions peu actives (la CDEAO et d'autres). Rien de comparable avec la logique du Plan Marshall qui avait imposé une coopération intra-européenne contraignante comme condition du soutien des Etats Unis. Dans les faits donc, les décennies considérées (de 1960 à nos jours) ne se sont pas soldées par une intensification des échanges intra-africains. L'Afrique est également sur ce plan en retard par rapport à l'Asie et à l'Amérique latine. Encore une fois sans doute cette évolution défavorable ne peut être attribuée aux seuls accords d'association. Elle est le produit de la stratégie d'ensemble du développement considéré qui a été largement « nationaliste », au sens qu'elle n'envisageait de politiques économiques que strictement nationales, sans donner d'importance – en fait sinon dans les discours officiels concernant la « coopération régionale » - à une perspective nécessaire de régionalisation. Ce « nationalisme » étroit n'était pas le seul fait des uns (les populismes radicaux) ; il était également partagé par les « libéraux modérés ».

Enfin l'Union Européenne ne paraît pas avoir défini une politique de l'environnement qui tienne compte des dégradations de celui-ci en Afrique.

En dépit de toutes leurs insuffisances, les accords d'association comportent au niveau du principe un aspect potentiellement positif : celui d'affirmer une co-responsabilité des Etats développés (en l'occurrence ceux de l'Union Européenne) et des Etats dits en voie de développement (en l'occurrence les ACP) dans le développement. Quand bien même la mise en œuvre réelle de ce principe ait été fortement limitée dans son potentiel progressiste à la fois par la nature et les options des forces dominantes dans les Etats européens eux mêmes et celles des classes dirigeantes africaines associées, celui-ci demeurerait affirmé. Il s'agissait d'une exception puisque ni les Etats Unis ni les instruments internationaux qui leur sont dévoués sans réserve (la Banque Mondiale, le FMI, l'OMC) n'ont jamais accepté d'y souscrire.

Sans doute derrière les accords de Lomé se profilait des « intérêts particuliers », hérités de l'histoire coloniale, en voie de perte de vitesse graduelle. Mais c'était également le produit de la conjoncture dite de « la guerre froide ». L'URSS et la Chine à l'époque soutenaient activement le non alignement, auquel ont finalement souscrit tous les Etats africains, même les plus modérés (et pro-occidentaux, voire anti soviétiques). L'Europe était tenté de respecter – au moins en termes formels – l'indépendance des Etats ACP et d'accepter le principe d'un soutien (financier) à des stratégies décidées librement par leurs partenaires. Aucune conditionnalité du style privatisation obligatoire ou suppression du contrôle des changes n'était concevable à l'époque. En renonçant à ce principe pour inscrire désormais les rapports euro-africains dans le cadre de la mondialisation libérale dite « sans alternative », l'Union Européenne a fait un grand pas en arrière. L'Union Européenne a substitué un nouveau principe à celui qu'elle abandonnait. Elle prétend en effet souhaiter renforcer sa coopération économique avec les ACP par un « dialogue politique » et a choisi, dans cette perspective, le thème de la démocratisation. Si sympathique que soit le principe de cette option, celle-ci court le risque de s'enliser dans la rhétorique et la manipulation si le débat n'ose pas aborder avec force les questions relatives au contenu et aux conditions sociales de la démocratie en question comme celles relatives aux exigences de politique économique qu'elle implique.

III. LE PARTENARIAT « EURO-MEDITERRANEEN »

L'Europe et le monde arabe constituent deux régions qui, par leur proximité géographique et l'ancêtre hellénistique commun dont sont issus le Christianisme et l'Islam, ont entretenu à travers toute leur histoire des relations complexes. Mais la coupure Nord-Sud telle que nous la connaissons – opposant l'Europe « développée » au monde arabe « sous développé » ne s'est établie définitivement que tardivement, avec l'expansion capitaliste, renforcée par la colonisation de la rive Sud qui n'a pris fin que récemment (les Britanniques n'évacuent l'Égypte qu'en 1954 et tentent d'y revenir en 1956, et les Français ne reconnaissent l'indépendance de l'Algérie qu'en 1962).

Dans la période de l'après deuxième guerre mondiale, les relations entre l'Europe et le monde arabe se sont inscrites dans la logique dominante de la géopolitique et la géostratégie des Etats Unis. L'OTAN considérait en effet le monde arabe comme un adversaire, tandis que l'Union Soviétique soutenait ses tentatives de développement autonome. L'Europe, une fois retirée de la région, laissait les Etats Unis y opérer seuls, soutenus par leurs alliés fidèles, la Turquie, Israël et les régimes pétroliers du Golfe et garantir, par ces moyens, le ravitaillement pétrolier vital pour l'Europe.

La disparition de l'adversaire soviétique allait-elle ouvrir des perspectives nouvelles de coopération véritable entre l'Union Européenne et le monde arabe ? On aurait pu le croire un moment, lorsque l'Europe prenait l'initiative d'une proposition dite de partenariat « euro-méditerranéen » amorcée à Barcelone en 1995. Aujourd'hui, on ne peut que constater que ce processus n'est pas seulement « en panne », mais qu'il a fait faillite.

La raison en est que le projet lui-même avait été conçu sur la base d'un principe inacceptable, non crédible et par conséquent impossible à mettre en œuvre, même si certains de ses promoteurs pouvaient avoir été de bonne volonté.

Le partenaire européen rassemble non pas seulement les Européens méditerranéens mais l'ensemble des pays de l'Union Européenne. C'est un droit que les Européens ont et que certainement personne ne peut mettre en question (celui de se penser comme ayant des intérêts communs et comme devant s'imaginer un avenir commun). C'est là un droit indiscutable de tous les Européens, même si c'est aussi le droit des Européens dans chacun des pays concernés de critiquer (et certains le font) le projet européen tel qu'il est à l'heure actuelle.

L'autre partenaire est curieux : il est constitué par l'ensemble des riverains de la côte Sud et Est de la Méditerranée. Or ces riverains se trouvent être pour une bonne part des pays arabes qui appartiennent eux aussi à un monde distinct : le monde arabe. Qu'on soit nationaliste arabe ou qu'on ne le soit pas, ce monde existe et on doit reconnaître de ce fait qu'il pourrait avoir une certaine sensibilité commune, un certain sens de l'intérêt commun et une vision commune de son insertion dans le monde contemporain. Séparer les pays arabes méditerranéens des pays arabes non méditerranéens est véritablement inacceptable. Ce dont

on aurait besoin, c'est donc d'un accord euro-arabe, c'est-à-dire entre l'ensemble des pays européens et l'ensemble des pays arabes, qu'ils soient méditerranéens ou non. Le concept de Méditerranée n'a de sens que s'il s'agissait d'assembler l'ensemble des pays riverains autour de problèmes liés à la mer commune, dans le domaine de la pollution par exemple. Ce n'est pas sur cette base étroite qu'on peut penser l'avenir des relations entre l'Europe et ce morceau du Sud qui s'appelle le monde arabe.

Par ailleurs, l'époque de la Conférence de Barcelone (1995) est aussi celle de Madrid et d'Oslo, c'est-à-dire une époque où s'esquisse sous la houlette des Américains, un certain type de paix entre les Arabes et Israël. Les Européens ont ainsi mis en œuvre une stratégie complémentaire à celle des Etats Unis et d'Israël, visant à dicter le contenu de la paix. Une paix imaginée sur une base dont on aurait dû savoir d'avance qu'elle était inacceptable, parce qu'elle équivalait à la mise en place d'un *bantoustan* – il n'y a pas de meilleur terme - , dans les territoires occupés de Palestine.

C'est à ce moment et dans ce contexte géopolitique que le projet euro-méditerranéen a été pensé. Il s'agissait d'utiliser la nouvelle conjoncture internationale pour imposer aux Arabes l'intégration d'Israël dans la région, de poser comme condition à la coopération entre l'Europe et les pays arabes, une coopération de même nature entre les pays arabes eux-mêmes et Israël ... C'est un peu comme si l'Europe avait imposé aux Etats africains à l'époque de l'apartheid, pour reprendre la comparaison, qu'ils régularisent leurs relations, diplomatiques et autres, avec l'Afrique du Sud comme condition au soutien et à la coopération que les Européens leur offraient.

Israël est un pays d'apartheid et met en œuvre une politique de nettoyage ethnique systématique. Le tolérer, à plus forte raison le soutenir, n'est pas acceptable. Le boycott d'Israël s'impose à tous les pays civilisés du monde.

Dans le moment actuel avec la tragédie qui se développe en Palestine, une intervention internationale politique forte accompagnée de mesures effectives de boycott sérieux d'Israël, jusqu'à la reconnaissance par ce dernier de l'Etat palestinien, s'impose. L'Europe est intervenue de façon tonitruante au Kosovo pour moins que cela, mais elle tolère que le gouvernement d'Israël soit confié à un authentique criminel de guerre, lequel a, au demeurant, proclamé lui même son rejet des accords de Madrid et d'Oslo ! Il est vrai que dans le cas yougoslave l'Europe ne faisait que s'aligner sur une décision prise antérieurement à Washington. Par contre pour prendre une position autonome vis-à-vis de la Palestine, il faudrait que l'Europe prenne ses distances à l'égard des Etats Unis, et cela est visiblement très difficile. C'est la preuve que l'Europe politique n'existe pas.

Les propositions européennes dites de « partenariat euro-méditerranéen » comportent également un volet économique, à propos duquel les institutions européennes ont prétendu « faire du nouveau », en qualifiant leurs propositions de « co-développement », « partenariat », « développement solidaire » substitués au terme dévalorisé « d'aide ». L'examen de ces propositions montre qu'il n'en est rien. Toutes ces propositions s'inscrivent rigoureusement dans la logique exclusive du néo-libéralisme mondialisé (ouverture des marchés, création de conditions « favorables » à l'investissement étranger, dérégulation, désarmement des protections etc.) tel que le conçoivent les Etats Unis, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. La soumission aux règles définies par ces instances, y compris aux plans dits « d'ajustement structurel » est d'ailleurs formulée comme une condition préalable de mise en œuvre des propositions européennes. Ici encore la politique réelle de l'Europe ne

diffère pas de celle des Etats Unis. Tant dans ses dimensions politiques qu'économiques les propositions de l'Europe s'inscrivent dans un double alignement dominant à l'heure actuelle : la mondialisation libérale et l'hégémonisme des Etats Unis. Les deux sont liés. Si l'on accepte la logique exclusive de la mondialisation libérale, on accepte de donner la priorité ou l'exclusivité même aux intérêts du capital dominant. Et les intérêts du capital dominant européen ne sont pas fondamentalement différents des intérêts du capital dominant nord-américain. Il y a bien sûr des conflits, mais ce sont de vulgaires conflits mercantiles, de même nature que les conflits qu'il peut y avoir entre des transnationales d'un même pays. Ce n'est pas sur cette base que l'on peut concevoir une autonomie éventuelle de l'Europe vis-à-vis des Etats Unis.

D'autres conditions sont également imposées par le partenaire européen. La référence au respect des droits de l'homme qui constitue théoriquement une condition aux accords d'association est-elle souhaitable ? Certes une charte, même signée par des gouvernements qui n'ont pas l'intention de la mettre en œuvre, peut devenir un levier que les victimes d'un système pourraient utiliser. Mais au mieux cet instrument restera marginal car la lutte pour la démocratie est avant tout l'affaire des peuples et doit être conduite dans le pays concerné lui-même. L'internationalisme dans ce domaine est fort utile, mais c'est essentiellement à partir des luttes internes et de la mobilisation des forces démocratiques à l'intérieur des sociétés que se construira le changement. Ce que l'extérieur peut faire c'est précisément de les soutenir et non pas de les combattre.

Or l'utilisation que les Puissances (ici l'Europe) entend faire de ses interventions au nom de la démocratie reste douteuse. Les exemples de « deux poids-deux mesures » - nombreux et évidents – démontrent que cette utilisation est parfaitement cynique : l'outil est mobilisé face à un adversaire qu'on veut affaiblir, rangé s'il s'agit d'un allié. D'ailleurs le concept dominant à l'heure actuelle est celui de la *good governance* pour utiliser le jargon franglais à la mode, c'est à dire le concept de la gouvernabilité acceptable. C'est hélas un concept très pauvre qui réduit la démocratie au multipartisme, aux élections formelles et au respect d'un certain nombre de droits élémentaires individuels, sans aucune reconnaissance des droits sociaux, individuels et collectifs, du droit au travail, à l'éducation, à la santé, du droit à la liberté de mouvement, à l'intérieur comme à l'extérieur de son propre pays. Or les droits constituent un tout dont les parties sont inséparables. S'ils ne sont pas accompagnés des autres droits, les droits politiques deviennent des instruments qui peuvent être et qui sont manipulés, et par conséquent font reculer la cause de la démocratie parce qu'ils détruisent sa crédibilité auprès des peuples eux-mêmes.

IV. L'ALTERNATIVE SOUHAITABLE EN MATIERE DE REGIONALISATION

L'Afrique et le monde arabe ne sont pas réellement engagés dans la voie d'une régionalisation efficace quelconque, hormis celles commandées de l'extérieur et dominées par le Nord, et ce en dépit de la prolifération d'institutions qui ne sont finalement que des trompe l'œil.

La région a pourtant besoin de formes de régionalisations adéquates et efficaces. Celles-ci doivent être pensées à partir de l'analyse des défis du monde contemporain (et surtout des évolutions lourdes qui façonnent le monde de demain) et, en contrepoint, des exigences d'un développement authentique. Celui-ci n'a de sens que s'il est populaire au sens que ses bénéfiques profitent immédiatement à l'ensemble des classes populaires et non à une minorité. C'est d'ailleurs là la condition nécessaire pour que le développement puisse être associé à une démocratisation ayant des chances de prendre racines. Le modèle de ce type de développement capable de se déployer simultanément aux niveaux nationaux, sub-régionaux, voire à celui de la grande région que constitue le continent dans son ensemble prendrait alors sa place dans la construction d'une mondialisation multipolaire, seule alternative à la mondialisation déséquilibrée et polarisante mise en œuvre par les forces dominantes du moment.

Ce que nous proposerons ici n'est qu'un schéma de la réponse régionale à ces défis, en aucune manière un projet « détaillé ». Ce schéma met donc l'accent sur les principes de la proposition, dont on verra alors que d'évidence ils sont ignorés tant dans les pratiques en cours que dans la rhétorique du discours dominant sur la régionalisation.

Les régions du tiers monde en général, et l'Afrique en particulier, doivent concevoir des formes de régionalisation capables de renforcer leur capacité de résister aux formes nouvelles de la polarisation qui opèrent dans le système mondial. Le qualificatif de « nouvelles » doit être fortement souligné

Car en effet la polarisation dans le système mondial n'opère plus comme elle a opéré au cours des deux derniers siècles.

La polarisation de l'époque « classique » était pratiquement synonyme de contraste pays industrialisés/pays non industrialisés. Le monopole des centres, à travers lequel se reproduisait et s'approfondissait l'accumulation inégale à l'échelle mondiale, était celui de l'industrialisation. Ce contraste commandait les formes à travers lesquelles la loi de la valeur mondialisée opérait à cette étape de la mondialisation ; des formes dont les expressions ont fourni la matière aux grands débats de l'époque (« l'échange inégal » en particulier).

On conçoit qu'à l'époque la réponse au défi ait pu être résumée en un mot : industrialisation. On conçoit alors tout également qu'à l'époque il n'était pas absurde de penser qu'un grand espace étant moins difficile à industrialiser qu'un petit la régionalisation pouvait être un moyen adéquat de surmonter la difficulté. Dans cet esprit le grand espace régional pouvait être conçu comme un espace de planification – sectorielle et sélective – des complémentarités entre les systèmes productifs nationaux à mettre en place. Il pouvait être simultanément conçu

comme un « marché commun », encore que celui-ci devait être pensé comme un espace de protection collective vis à vis des centres développés.

Les projets de régionalisation en Afrique et dans le monde arabe, à défaut même de réalisations effectives, étaient déjà en deçà des exigences de l'époque. Ils étaient fondés sur l'idée simple de création de « marchés communs », à l'imitation du modèle européen, sans prendre la mesure des exigences réelles de la confrontation au défi. Celui-ci exigeait au moins que deux ensembles de mesures soient prises, allant bien au delà de la simple constitution de marchés communs. Le premier concerne l'impulsion par les Etats et les autorités régionales nécessaire pour la création de systèmes productifs inexistantes (alors qu'en Europe le marché commun opérait dans un univers de systèmes industriels déjà développés). Le second la protection de la zone nouvelle intégrée. Les marchés communs africains proposés à l'époque étaient muets sur le premier sujet, timides sur le second.

Aujourd'hui il n'est même plus question de concevoir les marchés communs éventuels comme des espaces protégés. Les règles de l'OMC l'interdisent formellement, la régionalisation n'étant tolérée que dans la mesure où elle s'inscrit dans une mondialisation ouverte. La protection n'est acceptable dans cet esprit que si elle est modérée et surtout « provisoire » puisqu'elle doit seulement permettre aux activités locales de devenir rapidement « compétitives » sur un marché mondial ouvert. On frise ici le grotesque : demander à un pays africain de devenir compétitif dans une branche quelconque de l'activité économique en quelques années, voire vingt ans, n'a aucun sens. Une belle exploitation minière (fondée sur une dotation naturelle riche) ou un établissement industriel de sous traitance banale (dont « l'avantage » est alors celui de la main d'œuvre bon marché et d'une fiscalité légère) pourraient certes être « compétitifs » dans ce sens. Le système productif national lui ne pourrait le devenir. Dans ces conditions la croissance éventuelle des « activités compétitives » ne pourrait que reproduire la polarisation dont le pays est victime.

La polarisation qui opère dans le système mondial aujourd'hui n'est plus fondée sur le seul monopole industriel des centres. Car les périphéries principales sont désormais entrées à leur tour dans l'ère industrielle (encore que l'Afrique ne le soit pas véritablement). Au monopole industriel d'hier se sont substitués aujourd'hui ce que j'ai proposé de classer dans l'une des rubriques des « cinq monopoles » des centres : l'initiative technologique, l'accès aux ressources naturelles du globe, le contrôle de la finance mondialisée, les communications, les armes de destruction massive. Pris ensemble ces cinq monopoles définissent une forme et un contenu nouveau de la loi de la valeur mondialisée sur la base de laquelle l'accumulation à l'échelle mondiale reproduit et approfondit la polarisation.

Dans ces conditions nouvelles les stratégies nationales de développement et les structures de régionalisation destinées à en améliorer l'efficacité doivent être pensées comme les moyens de réponse à ces cinq défis.

Un projet de régionalisation dans le tiers monde d'aujourd'hui n'a pas de sens s'il ne devient pas le moyen de mettre en place des structures adéquates de recherches scientifiques et technologiques puissantes capables de développer des technologies appropriées et d'en assurer la diffusion et l'usage effectif – par la protection – dans tout l'espace régional considéré. Par exemple en Afrique créer une recherche et une industrie pharmaceutiques pour combattre le SIDA (et bien d'autres pandémies non moins destructrices). Le faire c'est entrer en conflit (et il faut l'accepter) avec les règles de soi disant protection de la propriété intellectuelle et industrielle, en l'occurrence celles des oligopoles de la pharmacie des pays du

Nord qui ne sont pas intéressés par l'éradication du SIDA en Afrique (laquelle implique des produits à bon marché) mais défendent les super profits que la vente de leurs produits coûteux leur garantit. Impossible ? Cuba a créé une industrie médicale et pharmaceutique remarquable. Pourquoi l'Afrique ne le pourrait-elle pas ? On pourrait multiplier les exemples, entre autre dans les domaines de l'agriculture et de l'irrigation.

Un projet de régionalisation dans le tiers monde aujourd'hui n'a pas de sens s'il ne prévoit pas les voies et moyens de mettre les ressources naturelles de la région à la disposition d'abord de son propre développement plutôt qu'à celle de la consommation mondiale (c'est à dire celle du Nord). Autrement dit, n'exploiter ces ressources (minérales et pétrole en particulier) que dans la mesure des besoins de la région et de ses exportations exigées pour payer les importations nécessaires. Les principes de la mondialisation libérale imposent le contraire : exporter au maximum, quitte à sacrifier l'avenir des peuples du tiers monde au profit du gaspillage immédiat des pays du Nord ... Briser le monopole des centres dans l'accès aux ressources du globe doit être l'un des objectifs prioritaires de la régionalisation. Un système de taxation des rentes associées à l'exploitation des ressources naturelles pourrait être imaginé au niveau régional, répartissant son produit entre les Etats et les institutions régionales (pour permettre par exemple la couverture de leurs dépenses de recherches technologiques esquissées au paragraphe précédent). On amorcerait ainsi une fiscalité mondiale (voire plus loin) et contraindrait les consommateurs du Nord à payer plus cher l'accès aux ressources du globe que leur gaspillage implique.

Un projet de régionalisation dans le tiers monde n'a pas de sens s'il ne permet pas de construire un système financier régional capable de résister à la mondialisation financière mise en œuvre par le capital dominant. Un système de monnaies nationales correctement gérées (les mouvements de capitaux demeurant contrôlés), articulées au plan régional par un Fonds Monétaire chargé d'assurer une stabilité relative des changes au sein de la région, peut être imaginé, si l'on ose se libérer du diktat du FMI. La région pourrait alors refuser collectivement ce que la mondialisation financière lui impose, entre autre l'ouverture des comptes capitaux.

La mise en œuvre de systèmes régionaux de communications, destinés à donner à chaque région une autonomie relative par rapport au système mondialisé qui véhicule non seulement les cultures et sous cultures dominantes mais opère également comme un instrument puissant de manipulation politique, n'implique pas seulement la solution de problèmes technologiques (qui devraient de ce fait figurer dans la liste des priorités de la recherche esquissée plus haut). Elle suppose un consensus difficile sur les options politiques et culturelles des pays de la région, néanmoins concevable si les structures politiques nationales et régionales sont fondées sur les principes de la meilleure démocratie. Des constructions régionales de ce type amorceraient également la démocratisation du système global (voir plus loin).

Le monopole des armements de destruction massive doit également être brisé. Là également les réponses au défi – nationales et régionales – impliquent non seulement des accords difficiles mais non inconcevables par exemple pour la création de corps d'intervention collective (l'OUA en aurait bien besoin !), non seulement – hélas – la création d'industries efficaces d'armements (en attendant que Nord renonce à son « droit » d'ingérence ... et au bombardement des récalcitrants), mais encore bien entendu le partage d'une vision commune de la sécurité régionale, complément de celle des Nations.

On pourrait objecter que ce qui vient d'être dit au titre des réponses au défi des « cinq monopoles » est peut être valable pour les pays géants (Chine, Inde, Brésil) qui ont l'avantage de pouvoir se passer de « régionalisations » (et d'ailleurs, dans un certaine mesure ces trois pays ne sont pas insensibles aux défis des « cinq monopoles » et y font face, au moins partiellement, par leurs politiques nationales spécifiques), ou à la rigueur pour les régions de l'Asie et de l'Amérique latine déjà avancées dans l'industrialisation. Mais que l'Afrique n'étant pas encore entrée véritablement dans l'ère de l'industrialisation les formes de la régionalisation conçues pour la phase antérieure du développement mondial restent toujours valables. C'est en partie vrai, à condition qu'on pense la protection régionale d'une industrialisation qui reste à faire d'une manière sérieuse et maximale, et non minimale. Mais cela n'est vrai qu'en partie car, qu'on le veuille ou non l'Afrique est également partie prenante dans le monde d'aujourd'hui et doit donc participer au combat contre les formes nouvelles de domination du Nord et de polarisation qui les accompagne.

Les principes de régionalisation esquissés ci-dessus s'inscrivent naturellement dans la perspective d'une mondialisation démocratique et pluricentrique

Les principes de cette forme de régionalisation constituent des moyens raisonnables et efficaces pour combattre les effets polarisants des cinq monopoles de la triade. A partir de là on pourrait reprendre les grandes questions relatives à l'ordre mondial pour proposer les axes et les objectifs de grandes négociations susceptibles d'organiser une interdépendance contrôlée des pays et régions mise au service des peuples, sur au moins les grandes questions suivantes :

La renégociation des "parts de marché" et des règles d'accès à ceux-ci. Ce projet remet en cause bien entendu les règles de l'OMC qui, derrière un discours sur la "concurrence loyale", s'emploie exclusivement à défendre les privilèges des oligopoles actifs à l'échelle mondiale.

La renégociation des systèmes de marchés de capitaux, dans la perspective de mettre un terme à la domination des opérations de spéculation financière et d'orienter les investissements vers les activités productives au Nord et au Sud. Ce projet remet en question les fonctions, sans doute l'existence même, de la Banque mondiale.

La renégociation des systèmes monétaires dans la perspective de la mise en place d'arrangements et de systèmes régionaux assurant une stabilité relative des changes, complétés par l'organisation de leur interdépendance. Ce projet remet en question le FMI, l'étalon dollar et le principe des changes libres et fluctuants.

L'amorce d'une fiscalité de portée mondiale, par la taxation des rentes associées à l'exploitation des ressources naturelles et leur redistribution aux échelles nationale, régionale et mondiale selon des critères appropriés et pour des usages affectés. Les Verts, s'ils sont sérieux et cohérents avec les principes qu'ils proclament être les leurs, devraient soutenir une telle idée.

La démilitarisation de la Planète, en commençant par la réduction des forces de destruction massive des plus puissants.

La démocratisation de l'ONU et de la loi internationale.

Dans cette perspective conciliant mondialisation et autonomies locales et régionales (ce que j'appelle une déconnexion cohérente avec les défis nouveaux), place est faite pour une révision sérieuse des concepts "d'aide", comme aux problèmes de démocratisation du système des Nations Unies, qui pourrait alors s'atteler efficacement à des objectifs de désarmement (rendus possibles par les formules de sécurité nationale et régionale associées à la reconstruction régionale), amorcer la mise en place d'une fiscalité mondialisée (en relation avec la gestion des ressources naturelles de la planète), compléter l'organisation inter Etats qu'est l'ONU par l'amorce d'un "Parlement mondial" capable de concilier les exigences de l'universalisme (droits de l'individu, des collectivités et des peuples, droits politiques et sociaux etc.) et la diversité des héritages historiques et culturels.

Le programme esquissé ici ne vise pas seulement à moduler les formes de régulation des marchés dans la perspective de protéger les faibles (classes et nations). Son volet politique n'est pas moins important. Les idées centrales qui ont guidé cette rédaction concernent le désarmement et l'élaboration d'un nouveau droit international des individus, des peuples et des Etats.

Concernant le désarmement le discours dominant, ressassé par les médias, axé sur les dangers que comporterait la "prolifération" des armements nucléaires et autres, est véritablement mal venu, dès lors que la puissance militaire américaine a opté pour le bombardement terroriste et qu'on sait qu'elle n'hésiterait pas à faire usage du nucléaire si elle le juge nécessaire. Devant cette menace majeure les autres pays du monde ne peuvent réagir que par le choix de la construction de forces militaires capables de dissuader l'agression impérialiste en rendant celle-ci coûteuse. La paix est à ce prix.

Peut-on également espérer développer un nouveau droit supérieur qui garantisse à tous sur cette planète un traitement digne, condition de leur participation active et inventive à la construction de l'avenir ? Un droit plein, multidimensionnel, qui traite des droits de la personne humaine (hommes et femmes bien entendu, en tant qu'êtres pleinement égaux), des droits politiques, des droits sociaux (travail et sécurité), des droits des communautés et des peuples, enfin du droit régissant les relations inter Etats. Voilà certainement un agenda qui occupera des décennies de réflexion, débats, actions et décisions.

Le principe du respect de la souveraineté des nations doit rester la pierre angulaire du droit international. Et si la Charte des Nations Unies a choisi de le proclamer, c'était précisément parce que ce principe avait été nié par les puissances fascistes. Dans son discours poignant prononcé en 1935 devant la SDN l'Empereur Haïlé Selassié avait clairement fait comprendre que la violation de ce principe - lâchement acceptée par les démocraties de l'époque - sonnait le glas de cette organisation. Qu'aujourd'hui ce principe fondamental soit à nouveau violé avec autant de brutalité par les démocraties elles mêmes ne constitue pas une circonstance atténuante, mais au contraire aggravante. Au demeurant elle a déjà amorcé la fin aussi peu glorieuse de l'ONU, traitée en chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et mises en œuvre par d'autres. L'adoption solennelle du principe de la souveraineté nationale en 1945 s'accompagnait logiquement de l'interdiction du recours à la guerre. Les Etats sont autorisés à se défendre contre celui qui viole leur souveraineté par l'agression, mais ils sont condamnés à l'avance s'ils sont les agresseurs. Aujourd'hui ce sont les puissances de l'OTAN qui, à ce titre, devraient être condamnées, conformément au droit en vigueur.

Sans doute la Charte des Nations Unies avait-elle donné une interprétation absolue du principe de la souveraineté. Qu'aujourd'hui l'opinion démocratique n'accepte plus que ce

principe autorise les gouvernements à faire n'importe quoi avec les êtres humains qui sont placés sous leur juridiction constitue un progrès certain de la conscience universelle. Comment concilier ces deux principes qui peuvent entrer en conflit ? Certainement pas par la suppression d'un de leurs termes - soit la souveraineté des Etats, soit les droits humains. Car la voie choisie par les Etats Unis et derrière eux leurs alliés européens subalternisés, non seulement n'est certainement pas la bonne, mais encore cache les objectifs véritables de l'opération, qui n'ont rien à voir avec le respect des droits humains, en dépit du matraquage médiatique qui veut le faire croire.

L'ONU doit être le lieu de l'élaboration du droit international. Il n'y en pas d'autres qui puissent être respectables. Que celle-ci implique des réformes de l'organisation, qu'on réfléchisse aux voies et moyens (y compris d'innovation institutionnelle) qui permettent aux forces sociales réelles d'y être représentées aux côtés des gouvernements (qui, au mieux, ne les représentent que très imparfaitement), qu'on s'assigne l'objectif d'intégrer dans un ensemble cohérent les règles du droit international (le respect de la souveraineté), celles qui concernent les droits des individus et des peuples et celles qui concernent les droits économiques et sociaux, oubliés dans la vulgate libérale, lesquels impliquent nécessairement la régulation des marchés, voilà de quoi meubler un agenda lourd de questions auxquelles je ne chercherai pas à donner ici des réponses qui seraient fatalement trop brèves. Il s'agit d'un processus long sans aucun doute. Mais il n'y a pas de raccourci ; l'histoire de l'humanité n'est pas parvenue à son terme, elle continuera à progresser au rythme de ses possibilités.

Le système mondial pluricentrique et démocratique préconisée ici ne constitue pas la "fin de l'histoire", mais seulement une étape dans la longue progression des valeurs sociales en direction de la construction d'une société mondiale fondée sur la solidarité humaine plutôt que l'égoïsme des individus et des nations.

Dans cette transition l'accent est en effet placé sur trois principes largement négligés dans les expériences du XXe siècle qui par ailleurs tiennent compte des tendances profondes de la transformation du monde. Il s'agit en premier lieu du principe d'une démocratisation perçue comme un processus multidimensionnel sans fin, laquelle contribue à amorcer le progrès de la conscience de ce qu'est l'aliénation économiciste à combattre. Dans ce processus on passe donc progressivement de projets et de visions du progrès de la libération dans le capitalisme à ceux de la libération du capitalisme. En second lieu la vision mondialiste humaniste, qui invite à placer le droit multiforme des personnes et des collectivités aux postes de commande (en lieu et place du droit des affaires, c'est à dire du droit au service du capital), contribue à créer un internationalisme des peuples, qui fait contre poids au transnationalisme du capital. Enfin en troisième lieu les régionalisations sont conçues dans une optique qui en fait des instruments efficaces de la réduction des effets polarisateurs du déploiement du capital.

On peut revenir maintenant aux questions concernant une éventuelle association Nord-Sud, singularisée par un « projet » de coopération de type nouveau associant l'Europe, l'Afrique et le monde arabe

La géographie – et peut être l'histoire – ont associé étroitement, pour le meilleur et surtout le pire (l'impérialisme) l'Europe dominante d'une part, l'Afrique et le monde arabe dominés d'autre part. Peut-on imaginer une « coopération » de type nouveau associant ces trois régions dans la perspective de la construction du monde démocratique multipolaire et régionalisé esquissé ci-dessus ? Quelles sont les conditions d'un tel projet ?

Les objectifs d'un projet d'une telle ambition doivent être explicités. Ceux-ci ne pourraient être que : (i) combler le fossé entre les divers partenaires de la région : Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et pays de l'ex URSS, pays arabes semi industrialisés pauvres, producteurs de pétrole riches, pays de l'Afrique subsaharienne, Afrique du Sud ; (ii) assurer un degré suffisant d'autonomie aux pays et aux régions et sous régions concernés pour tenir compte des inégalités qui les séparent les uns des autres et rendre possible des politiques appropriées capables de donner des réponses efficaces à leurs problèmes sociaux ; (iii) garantir l'ouverture contrôlée des pays de la région tant dans leurs relations entre eux que dans celles qu'ils entretiennent avec les autres régions du monde.

Il est plus qu'évident que la réalisation de ces objectifs exigerait une transformation profonde des structures des pouvoirs en place. Plus précisément celle-ci est impensable sans imaginer : (i) qu'une hégémonie du travail prenne en Europe le relais de celle du capital ; (ii) qu'une alliance sociale populaire se cristallise en Russie et dans les pays de l'ex URSS (comme dans les pays de l'Europe de l'Est), prenant le relais des bureaucraties politiques et des forces confuses et ambiguës du populisme et du nationalisme ; (iii) que des alliances nationales populaires prennent en Afrique et dans le monde arabe le relais des hégémonies compradore en place.

Pour l'Europe au sens large du terme le concept de « maison commune », bien que vague, correspondrait sans doute aux exigences de la construction envisagée, car il suppose une marge d'autonomie relative nécessaire pour le déploiement de politiques spécifiques appropriées des uns et des autres parmi les partenaires. La formule n'exclut pas des formes plus approfondies d'intégration entre les pays plus avancés. L'Union européenne pourrait constituer ce noyau si elle pouvait être refondée sur la base de l'hégémonie du travail, concept absent dans l'état actuel de son institutionnalisation. Le corollaire de cette forme de régionalisation européenne à plusieurs étages serait l'unité africaine et l'unité arabe, elles aussi conçues sans doute à plusieurs étages. La construction de l'ensemble Europe-Afrique-monde arabe exigerait évidemment que les trois régions acceptent de se renforcer mutuellement et d'agir dans un sens qui renforce leurs unités respectives. Ce n'est pas le cas. L'Europe n'a pas démontré jusqu'à ce jour sa volonté de traiter avec les collectifs constitués par les Africains et les Arabes. L'Union Européenne ne reconnaît ni l'OUA ni la Ligue arabe et n'accepte de traiter qu'individuellement avec les pays dont ces organisations sont constituées. Il appartient aux Africains et aux Arabes de l'imposer.

Par ailleurs l'état actuel des rapports de force sociaux ne permet certainement pas d'imaginer que des bouleversements de cette ampleur sont à l'ordre du jour. Les acteurs sociaux qui auraient objectivement intérêt à ce qu'il en soit ainsi ne sont que potentiels, et sont loin de s'être cristallisés en forces politiques capables de proposer des révolutions de cette ampleur. Ceux qui occupent le devant de la scène agissent dans des directions qui ne convergent pas vers les objectifs définis plus haut. Tout au contraire.

Dans ces conditions derrière les projets « euro-africains » et « euro-arabes » tels qu'ils sont à l'heure actuelle se profile un projet néo impérialiste collectif imaginant l'Europe occidentale dominant « son » Sud africain et arabe et « son » Est latino-américanisé pour son compte.

Ce projet peut encore inspirer les rêveries de nostalgiques du passé colonial. Est-il pour autant réaliste dans la conjoncture mondiale actuelle ?

Il ne l'est pas. La guerre du Golfe a démontré que les Etats Unis entendaient contrôler seuls (avec le soutien de leurs alliés inconditionnels israélien et turc) le Moyen Orient et son pétrole. L'Europe elle même n'a pas de vision politique mondiale commune. La Grande Bretagne a fait, depuis 1945, un choix qui paraît définitif, celui de s'aligner inconditionnellement sur le grand frère nord américain et de revivre par procuration, à travers lui, son passé impérialiste. L'Allemagne ayant renoncé au rêve fou d'hégémonie mondiale des nazis a choisi de revenir à la tradition de son expansion vers l'Est européen, de se contenter de la « latino-américanisation » de cet Est à son profit, et sur le reste de s'aligner sur les positions du projet hégémoniste des Etats Unis. La France ayant renoncé au principe gaulliste de refus de l'amalgame entre ses intérêts propres et ceux de Washington, se retrouve marginalisée.

Dans ces conditions on ne peut que conclure qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de projet de régionalisation euro-arabo-africain digne de ce nom.

Il ne manquera pas de lecteurs critiques pour qualifier les principes des propositions faites ici « d'irréalistes » et de ce fait en refuser la discussion qu'ils jugeront inutile. Leur « réalisme » consiste à croire que le bricolage au sein du système tel qu'il est et quoiqu'il soit est le seul choix possible qui permette de faire avancer ». L'histoire donne rarement raison à ce type de bricolage. Les politiciens « réalistes » de l'Afrique coloniale se comportaient de cette manière et refusaient de suivre l'avant garde minoritaire qui osait proclamer que l'indépendance était la seule perspective pour laquelle on pouvait s'engager dans la lutte. L'histoire a donné raison à cette avant garde. La politique politicienne est peut être l'art d'agir intelligemment dans le cadre de rapports de force donnés. La grande politique est l'art de modifier ces rapports de force.

Le rôle des intellectuels est d'oser penser, oser dire, oser proposer. C'est à cette condition que l'utopie créatrice permet de découvrir la seule perspective véritablement réaliste, c'est à dire celle qui, dès lors que le mouvement social en amorce la prise de conscience, peut rallier rapidement des forces sociales puissantes qui finissent par en imposer la logique. S'il y a une utopie au sens plat et négatif du terme, c'est bien celle des « réalistes » qui n'imaginent pas devoir et pouvoir sortir des logiques dominantes. Leurs interventions sont sans portée. Si les intellectuels renoncent à remplir leur fonction critique, ils deviennent des pantins, des parasites inutiles.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

A. travaux du Forum du Tiers Monde

AMIN Samir, FAIRE, Alexandre et MALKIN Daniel : L'avenir industriel de l'Afrique, L'Harmattan 1980, Paris.

AMIN Samir : (sous la direction de) Coopération afro-arabe pour quelle insertion dans l'économie mondiale ? Numéro double spécial CODESRIA 1986, Dakar, Contribution de Bernard Founou-Tchuigoua, Charbel Zarour, Kweso Jonah, Talata Kafanda, Akin Fadahunsi, Noël Ndobu.

HANSEN Emmanuel : (ed) Africa, perspectives on peace and development Zed-UNU, 1987, London. Contribution de : Amin Samir, Tandon Yash, Ntalaja Nzongola, Michel Chegue, Ibo Mandaza, S.K.B. Asanti, Tandika Makandawiré, Guy Martin, Archie mafege, Okwudiba Nnoli.

AMIN Samir, Derrick CHITTALA and Ibbo MANDAZA : SADCC Prospects for disengagement and development in Southern Africa, Zed-UNU, 1987, London. Contribution de : Daniel B. Ndlala, C. Mumbegwi, Bendict S. Mungula, Danny H. Kalyalaind, Gilbert Mudenda, Jumanne Wagao, Chiselebwe Ngandwe, Ibbo Mandaza.

AMIN Samir et YACHIR Fayçal : La Méditerranée dans le monde, les enjeux de la transnationalisation dans la région Méditerranéenne, La Découverte 1988, Paris.

YACHIR Fayçal : (with a contribution of S. Amin), The Mediterranean between autonomy and dependency, ZED-UNU 1989, London.

AMIN Samir : (sous la direction de) Afrique Australe face au défi Sud-Africain, Publisud 1989, Paris. Contribution de : Ibbo Mandaza, Ibo Mandaza, Derrick Chitala, Daniel Ndlala, C. Mumbegewe, D. Kalyala, Gilbert Mudenda et J. H. Wagao, Samir Amin.

AMARA Hamid Ait et FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (sous la direction de) L'agriculture africaine en crise dans ses rapports avec l'Etat, l'industrialisation et la paysannerie, (Préface de S. Amin), L'Harmattan 1989, Paris. Contribution de : Samir Amin, Hamid Ait Amara, Henry Mapolu, Rigobert Oladiran Lapido, Ali Traoré, Baba Ba, Pape Sow, Sidy Kane, Oluoch Kossura, Ould Cheikh, Mohamed ben Romdane.

ZAROOUR Charbel : La coopération arabo-africaine (Préface de S. Amin), L'Harmattan 1989, Paris.

AMIN Samir: la faillite du développement en Afrique et dans le tiers monde, une analyse politique, L'Harmattan 1989, Paris.

AIT AMARA Hamid et FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (ed) African agriculture : the critical choices, ZED-UNU 1990, London. Contribution de : Samir Amin, Hamid Ait Amara, Bernard Founou-Tchuigoua, Ould Cheikh, Rigobert Oladiran Lapido, aly Traoré, Henry Mapolu, Mahmoud Ben Romdane, Sidy Kane, Baba BA, Pape Sow, Oluoch Kossura.

MAHJOUB Azzam : (ed) Adjustment or delinking ? The African experience, ZED-UNU 1990, London.

AMIN Samir : Maldevelopment : anatomy of a global failure, ZED-UNU 1990, London.

CAPRON Michel : (sous la direction de) L'Europe face au Sud, les relations avec le monde arabe et africain (préface de S. Amin), l'Harmattan 1991, Paris. Contribution de : Michel Capron, Bichara Khader, Ratchik Avakov, V. A. Isaev, Myriam Van Der Stichele, Bruno Carton, Christian Comeliau.

AMIN Samir (et autres) : Les enjeux stratégiques en Méditerranée, L'Harmattan 1992, Paris. Contributions de Roberto Aliboni, Benjamin Beit Hallahmi, Fahima Charraffeddine, Hassan Nafaa, Mohamed Sid Ahmed.

YACHIR Fayçal : La Méditerranée dans la révolution technologique, L'Harmattan 1992, Paris.

AMIN Samir (ed) : Mondialisation et accumulation, L'Harmattan 1993, Paris. Contribution de George Asieneiro, Amya Bagchi, Germelino Bautista, Bernard Founou-Tchuigoua, Hector Silva Michelena, Suthy Prasartset.

CASANOVA Pablo G. (ed) : Etat et politique dans le tiers monde, L'Harmattan 1994, Paris. Contribution de: Pablo G. Casanova, Samir Amin, George Asieneiro, Nirmal Kumar Chandra, Bernard Founou-Tchuigoua, Carlos Vilas.

AMIN Samir : L'ethnie à l'assaut des nations, avec une contribution de Joseph Vansy, L'Harmattan 1994, Paris.

AMIN Samir, BEN HAMMOUDA H. et FOUNOU-TCHUIGOUA B.: Afrique et monde arabe (échec de l'insertion internationale), L'Harmattan 1995, paris.

FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard: Quelle alternative à la crise africaine CIICH Mexico, 1995.

AMIN Samir : L'avenir de la polarisation mondiale, CIICH Mexico, 1995.

AMIN Samir : La gestion capitaliste de la crise. Le 50e anniversaire des Institutions de Bretton Woods, L'Harmattan 1995, Paris.

EL KENZ Ali (sous la direction de) : Le Maghreb, enlisement ou nouveau départ ? Préface de S. Amin., Contribution de H. B. Hammouda, A. Abouhani.

MARAIS Hein et KEET Dot (sous la direction de) : in search of alternatives. Democratic development in South Africa. Contributions from : Mike Morrus, Bill Freund, V. Padayachee.

FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard (ed) : The African and Middle East crisis : an alternatives, Africa Development, vol XXI, N° 2 and 3, 1996 ; with contributions of K. Ninsin, A. A. Dieng, M. Ezo'o Bizeme and J.P. Komon, A. Darga, G. Mhone, K. Mbaya, A. Fadahunsi et all, H. Magassa, B. Guissou, E. Macamo, H. Marais, S. Amin, A. El Kenz.

AMIN Samir, Les défis de la mondialisation, L'Harmattan 1996, Paris.

AMIN Samir, Capitalism in the Age of globalisation, Zed 1997, London.

MARAIS Hein : South Africa, Limits to change. The political economy of transformation, Zed Books, London and New York – University of Cape Town Press, Cape Town 1998.

BEN HAMMOUDA Hakim, Afrique : Pour un nouveau contrat de développement, L'Harmattan 1999, Paris.

MARAIS Hein : Southern African cooperation : reinforcing the mould, TWF, Johannesburg 1999.

AMIN Samir : Regionalisation in response to polarising globalization, in Hettne B. (ed), globalisation and the new regionalism, Mac Millan 1999.

AMIN Samir et EL KENZ Ali : Le monde arabe, enjeux sociaux et perspectives méditerranéennes, Harmattan 2003

B. Autres travaux

- Secrétariat des ACP Conseil des Ministres CEE/ACP Lomé IV Convention :
Negotiating group N° 2, areas for final compromise, Bruxelles 1995.
ACP-EEC Trade Development Project, Bruxelles 1993.
- OCDE, Rapports annuels “Coopération pour le Développement”
OCDE, Le Développement du secteur privé (CAD), Paris 1993.
OCDE, Intégration régionale et pays en développement, Paris 1993.
- AITEC-Paris, Europe-Tiers Monde, Archimède et Léonard, N° 6, 1991.
- CILLS, Evaluation of Region Cooperation in CILLS countries, Ouagadougou 1993.
Programme “Sécurité alimentaire”, Ouagadougou 1995.
- Club du Sahel, Perspectives à long terme en Afrique de l’Ouest, OCDE et BAD,
Abidjan 1994.
- GRESEA (Belgique), Lomé IV et les alternatives de l’ajustement structurel en
Afrique, Conférence Avril 1997.
- CNUCED, Foreign direct investment in Africa, Geneva 1994. Handbook of trade and
development, annual.
- Coalition globale pour l’Afrique, Rapport 1993.
- CEE
 - Bilan de Lomé III, Bruxelles 1989
 - Le système Stabex, Bruxelles 1990
 - De Lomé III à Lomé IV, Bruxelles 1992
 - La coopération régionale, Lomé I, II, III, Bruxelles 1988
 - Appui de la CEE aux efforts d’intégration régionale, Bruxelles 1995
 - Livre Vert sur les relations CEE-ACP, Bruxelles 1997
 - Bilan de la coopération régionale en Afrique de l’Ouest, Bruxelles 1996
- ONG et autres organismes
CTA (Grande Bretagne), ECDPM (Pays bas), Eurostat (Europe communautaire)
Publications diverses
- FAO, Trade year book (annuel)
- GATT/OMC, Effects of Uruguay Round ou LDCS, Geneve 1993
Le commerce international (OMC), Geneve 1995.
- FMI, Trade year book (annuel)
- Le Courrier ACP-CEE, diverses publications des dernières années.

- SOLAGRAL, Du GATT à l'OMC, Paris 1995.
- Banque Mondiale, Rapports annuels
Adjustment in Africa, Washington 1994
Rapport Berg, 1981
The East Asian Miracle, Washington 1993
- ECDPM, Les relations ACP-UE : quel rôle pour le secteur privé dans l'économie nationale et régionale ? Maastrich 1996.
- Agarwal J et all, EC Trade Policies towards associate and developing countries, Kiel Study N° 193, Kiel Institute 1985.
- Bach, D. , L'intégration régionale en Afrique : les flux parallèles à l'assaut de l'Etat, Economie prospective internationale, 1991.
- Bach, D. , Europe-Afrique : le régionalisme sans co-prospérité, Politique Africaine N° 49, 1993.
- Bhagwati J., Regionalism versus multilateralism, World Economy N° 15, 1992.
- Brah M. , Aide à la coopération régionale en Afrique de l'Ouest, Niamey 1995
- Brigaldino G. , African European Relations at the turning point, Africa today, N° 44, 1997.
- Brohman J. economism and critical silences in Development studies, Third World Quarterly N° 16, 1995.
- Hugon Ph. , La coopération monétaire en Afrique subsaharienne, CEE 1992.
- Hugon Ph. et Coussy J. Integration régionale et ajustement structurel en Afrique, Min. Coop., Paris 1991.
- Delage A. , Le franc CFA, Bilan et Perspectives, L'Harmattan 1994.
- Diouf M. , Intégration économique, perspectives africaines, Karthala 1988.
- Gerardin H. , La Zone Franc : la dynamique de l'intégration monétaire, L'Harmattan 1994.
- Hibou B. , L'Afrique est-elle protectionniste ? Khartala 1996.
- GEMDEV, L'intégration régionale dans le monde, Khartala 1994.
- GEMDEV, La convention de Lomé en question, Khartala 1998.
- Hugon Ph. , L'économie de l'Afrique, La Découverte 1993.
- Kappel R. , Post colonial cooperation Africa/Europe, is there a future for the Lome convention, Leipzig, Institut African Studies 1996.
- Michailof et all, La France et l'Afrique, Karthala 1993.

- Lavergne R. et all, Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest, CRDI 1996.
- Mappa S. , Ambition et illusion, Lomé IV, L'Harmattan 1990.
- Monga C. , Tchatchouang JC, Sortir du piège monétaire, Economica 1996.
- Michel Beaud, L'économie mondiale dans les années 1980, La Découverte 1989.
- Cheryl Payer, The World Bank, Monthly Review, New York 1982.
- Chakravarti Raghavan, Recolonisation, L'avenir du tiers monde et les négociations du GATT, l'harmattan 1990.
- Robert Toulemon, La construction européenne, Repères 1994.
- Ligue Arabe, ALECSO (en arabe)
Rapports annuels sur l'économie des pays arabes
Rapports annuels sur l'intégration arabe
- Sorensen G. , Political conditionality, London 1993
- Van Dijk et all, Multilateralism versus Regionalism, Trade Issues After Uruguay Round, EADI, London 1996.
- Ibbo MANDAZA et all, L'Afrique australe face au défi sud africain, Publisud 1989.